

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt quatre septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

**Présents :** Alain CHAMBON, Sylvie CHEYREZY, Jérôme GAUTHIER, Patrick SARRAZIN, Francis PANSIER, Thierry GINESTE, Cédric CHANNAC

**Absentes :** Anne-Marie PEZZANO donne procuration à CHEYREZY Sylvie

Martine DIVOL

**Secrétaire de séance :** Patrick SARRAZIN

### DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Demande de subvention par l'association « Entretien Chemin et Découverte »**  
Le maire informe que l'association « Entretien Chemin et Découverte » a pris l'heureuse initiative de remettre en état le chemin des crêtes permettant ainsi aux engins de secours, au service incendie et aux propriétaires riverains un meilleur accès. Suite à ces importants travaux, le conseil municipal décide de lui verser une subvention de 1 000 €.
- **Convention Resto du cœur de St Ambroix**  
Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention pour 1 an et non 3 ans comme demandé par l'association des resto du cœur. La subvention s'élève à 117 € pour l'année de 2018.
- **Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales**  
Suite à la réforme des listes électorales en 2019, le conseil municipal doit désigner un représentant à la commission de contrôle des listes électorales. Avec son accord, M. PANSIER Francis accepte cette fonction.
- **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**  
Le conseil municipal autorise le maire à recruter des agents contractuels pour le remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles.
- **Demande de subvention auprès de l'Etat dégâts de chemin –intempéries du 9 août 2018**  
Lors des intempéries du 9 août 2018, d'importants dégâts ont eu lieu sur les chemins. Le montant des travaux s'élève à 15 429 € HT. Le conseil municipal autorise le maire à solliciter auprès de l'état une demande de subvention.

- **Demande de subvention programme pédagogique Archéologie-Patrimoine-Environnement- Classe de 6<sup>ème</sup> collège Henri Ageron**  
Le conseil municipal décide de verser 20 € (somme demandée par élève) au collège Henri Ageron dans la cadre du programme Archéologie-Patrimoine-Environnement pour les classes de 6<sup>ème</sup>.
- **Demande de subvention auprès de la région au titre du « Bonus Ruralité »**  
La région propose dans le cadre du « Bonus Ruralité » une participation financière de 40 % sur les travaux communaux. En conséquence, le conseil municipal sollicite une aide pour l'aménagement de la salle communale ainsi que de la placette jouxtant l'aire de jeux.

### **DELIBERATION NON PRISE A L'UNANIMITE**

- **Demande de remise gracieuse**  
Le conseil municipal décide d'effectuer une remise gracieuse à l'attention de Mr Louchet. Cette remise s'élève à 921.56 €. La dette originale était de 6 918.27 €.

Pour : 7

Contre : 1

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**  
Le maire présente ce rapport transmis par le SICTOBA. Il est consultable en mairie.
- **Information sur la mise en place des Points d'apport Volontaire**  
Une réunion publique organisée par la communauté de commune aura lieu prochainement dans la commune.
- **L'Ardéchoise 2018**  
La commune de Bessas a reçu le Tableau d'Honneur et remporte un chèque d'un montant de 400 €.

Le Maire  
Alain CHAMBON

